



CONCOURS PHOTO **EUROREGIONAL « INSTANTS** **TRANSFRONTALIERS »**

RÈGLEMENT DU CONCOURS

01	TERRITOIRES ET NATURE DU CONCOURS	2
02	DURÉE	2
03	CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MÉCANISMES DU CONCOURS	2
04	UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES	3
05	CONDITIONS DU CONCOURS ET PRIX	3
06	LIMITATIONS	3
07	COMMENTAIRES ET OPINIONS	4
08	PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	4
09	CHANGEMENTS	5
10	REMISE DES PRIX	5
11	DIFFÉRENDS	5





L'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre est un Groupement Européen de Coopération Territoriale créé le 12 décembre 2011 dans le but de promouvoir le développement économique, social et culturel du territoire transfrontalier et eurorégional, tout en favorisant les échanges en son sein. Le concours photographique eurorégional a pour objectif de mettre en valeur la richesse du patrimoine culturel et paysager des territoires de la Nouvelle-Aquitaine, du Euskadi et de la Navarre.

01 | TERRITOIRES ET NATURE DU CONCOURS

Le concours s'intitule "Moments transfrontaliers" et se déroulera dans les trois territoires qui composent l'Eurorégion : la Nouvelle-Aquitaine, l'Euskadi et la Navarre. La participation se fait exclusivement par Internet sur le site officiel de l'entité <https://www.euroregion-naen.eu> et sera relayée sur ses réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, X et Instagram.

Le concours est gratuit, il n'est donc pas nécessaire d'acheter un produit ou de payer un droit ou un montant supplémentaire pour participer et obtenir les prix.

02 | DURÉE

Le concours débutera le 31 OCTOBRE 2024 et se terminera le 01 DECEMBRE 2024. L'Eurorégion décline toute responsabilité en cas d'inscriptions reçues avant et/ou après la période de promotion, ces dernières ne seront pas prises en compte dans le concours. Si, pour quelque raison que ce soit, il était nécessaire de reporter et/ou de modifier le concours, l'information serait publiée sur les réseaux sociaux de l'Eurorégion NAEN.

03 | CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MÉCANISMES DU CONCOURS

Pendant la période de promotion indiquée ci-dessus, toutes les personnes, enfants et adultes, résidant en Nouvelle-Aquitaine, en Euskadi et en Navarre, pourront participer à ce concours. Le participant mineur doit attester de l'accord de son responsable légal pour participer au concours.

Les employés de l'Eurorégion NAEN, ainsi que les personnes ayant participé directement ou indirectement à la préparation et/ou au déploiement du concours, et leurs parents au premier degré, ne peuvent pas y participer.

Pour participer au concours, la procédure est la suivante :

1. Prendre une photographie sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, d'Euskadi ou de la Navarre (condition impérative). La photo ne doit pas être marquée avec un filigrane, des bordures, un logo, une adresse de site web, etc.
2. L'envoyer en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site web de l'entité.





3. Remplir les données personnelles et de contact et autoriser l'Eurorégion à utiliser la photographie.

Le 2 décembre, un jury déterminé par l'Eurorégion et composé de ses cadres et techniciens sélectionnera les 12 photographies finalistes qui figureront dans le calendrier 2025 édité par l'institution. Le jury choisira les photographies en fonction de leur qualité technique et artistique et de leur capacité à représenter la richesse du patrimoine culturel et paysager des trois territoires.

Une fois la sélection effectuée, une phase vote sera lancée sur les réseaux sociaux et le site web de l'organisation afin de désigner l'image préférée des internautes, qui prendra fin le 17 décembre. En cas d'égalité, le jury départagera les photographies finalistes. L'Eurorégion NAEN contactera les gagnants par voie électronique.

04 | UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Le participant (s'engage à céder les droits d'utilisation de ses images. L'Eurorégion pourra utiliser gratuitement les photos pour toute communication en rapport avec ses activités (réseaux sociaux, publication institutionnelle, presse, site web, présentations, ou présence sur des salons), sans limitation de durée et aucune rémunération ne sera due à ce titre. Les fichiers de photos non sélectionnées seront détruits ou restitués sur demande.

05 | CONDITIONS DU CONCOURS ET PRIX

Douze photographies finalistes seront sélectionnées et publiées dans le calendrier annuel édité par l'Eurorégion. En outre, l'une d'entre elles se verra décerner le prix du concours en fonction du pourcentage de votes obtenus dans les sondages.

Les prix sont les suivants :

- ❖ Finalistes du concours : 5 exemplaires du calendrier
- ❖ Premier prix à l'issue du vote des internautes : un panier de produits gastronomiques de l'Eurorégion NAEN d'une valeur de 200 euros.

Les finalistes seront annoncés le 03 décembre et le gagnant le 18 décembre sur les réseaux sociaux et le site web de l'institution.

06 | LIMITATIONS

S'il s'avère que l'un des participants ne respecte pas les conditions énoncées dans le règlement ou que les données fournies pour participer ne sont pas valides, sa participation sera considérée comme nulle et non avenue et il sera automatiquement exclu du concours, perdant tout droit aux prix attribués dans le cadre de cette promotion.





Le prix attribué ne pourra faire l'objet d'aucun changement, d'aucune modification ni d'aucune compensation à la demande des participants, et ne pourra être échangé contre un autre produit ou de l'argent.

L'Euroregion NAEN se réserve le droit, en cas de motif valable et de notification légale préalable, d'apporter toute modification, de suspendre ou de prolonger la phase de vote en ligne. Le gagnant devra s'acquitter de toutes les charges fiscales que l'acceptation du prix peut entraîner, ainsi que de tous les autres frais liés au concours qui ne sont pas expressément pris en charge dans le présent règlement. Un délai de QUINZE (15) jours calendaires à compter de la date d'attribution du prix est établi pour effectuer toute réclamation justifiée. L'Euroregion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre se réserve le droit de remplacer le prix par un autre de caractéristiques similaires si nécessaire.

07 | COMMENTAIRES ET OPINIONS

Les commentaires ou opinions dont le contenu est considéré comme inapproprié, offensant, injurieux, discriminatoire ou susceptible de violer les droits de tiers ne sont pas autorisés. Les commentaires à l'encontre d'une personne qui violent les principes du droit à l'honneur, à la vie privée et familiale et à l'image ne seront pas autorisés. Nous ne pourrions être tenus responsables des dommages causés par les commentaires des participants au concours, qui peuvent à tout moment heurter la sensibilité des autres participants.

08 | PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'entité responsable du traitement de vos données est l'Euroregion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, dont le siège social est situé au 18 Rue Lekueder, 64700 Hendaye, France. Conformément aux dispositions de la réglementation applicable en matière de protection des données, et notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, chaque Participant, en acceptant les présentes Conditions légales, consent à ce que les données personnelles fournies pour la participation à ce concours soient incluses dans un fichier appartenant à l'Euroregion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre afin de traiter la participation au concours et de communiquer le prix en cas de gain.

Nous vous informons que les coordonnées personnelles seront utilisées aux fins suivantes :

- Contacter les lauréats.
- Publication du nom, prénom et lieu de résidence du gagnant sur notre site internet et citation sur les réseaux sociaux de l'Euroregion (LinkedIn, Facebook, X e Instagram).
- Publication du nom et du lieu de résidence des finalistes dans le calendrier 2025 disponible en téléchargement sur le site de l'institution et distribué à ses partenaires.

Ces informations ne feront l'objet d'aucune communication à titre commerciale ou de cession à des tiers.





Les participants garantissent la véracité des données personnelles fournies et sont tenus d'informer l'Euroregion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre de tout changement les concernant. L'Euroregion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre se réserve le droit d'exclure de ce concours tout participant ayant fourni de fausses informations. Il est recommandé d'apporter le plus grand soin à la protection des données en utilisant des outils de sécurité, et l'Euroregion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre ne peut être tenue pour responsable en cas de vol, de modification ou de perte illicite des données.

Les participants ont le droit (i) d'accéder à leurs données personnelles, ainsi que (ii) de demander la rectification des données inexactes ou, le cas échéant, de demander leur effacement, (iii) de demander la limitation du traitement de leurs données, (iv) de s'opposer au traitement de leurs données et (v) d'en demander la portabilité. Les participants peuvent exercer l'ensemble de ces droits en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante contact@euroregion-naen.eu, en précisant le motif de leur demande.

Sans préjudice de tout autre recours administratif ou judiciaire, le participant a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier dans l'État membre dans lequel il a sa résidence habituelle, son lieu de travail ou le lieu de l'infraction présumée, s'il considère que le traitement de ses données à caractère personnel n'est pas licite, ou s'il n'est pas satisfait de l'exercice de ses droits. L'autorité de contrôle auprès de laquelle la plainte a été déposée informera le plaignant de l'état d'avancement et de l'issue de la plainte.

09 | CHANGEMENTS

Nous nous réservons le droit de modifier ou d'étendre ces conditions du concours, à condition que cela ne porte pas préjudice ou atteinte aux droits des participants.

10 | REMISE DES PRIX

Les prix seront envoyés par courrier par l'Euroregion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre dans un délai de 15 jours une fois que le gagnant du concours aura été annoncé. Si le gagnant n'a pas contacté l'Euroregion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre dans ce délai de 15 jours ou n'a pas communiqué ses coordonnées postales à l'Euroregion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, l'organisation se réserve le droit d'attribuer le prix au premier suppléant et ainsi de suite.

11 | DIFFÉRENDS

Le présent règlement est régi et interprété conformément au droit français. La participation au jeu implique l'acceptation expresse, et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie ainsi que des lois et règlements applicables en l'espèce.

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application des clauses de la présente convention, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le





litige sera soumis à la juridiction territoriale compétente. Les versions en espagnol et en basque sont considérées comme des documents authentiques.

